

CHARTRE SANITAIRE TRANSPORTS SCOLAIRES

Pour protéger chacun et sécuriser les déplacements de tous, la Région des Pays de la Loire applique désormais une charte sanitaire à bord des cars Aléop.

FAITES LES BONS GESTES POUR VOUS PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES.



**Montée et descente
des véhicules
un par un,**
en respectant
la distance de 1 mètre.



**Le port du masque
est obligatoire**
à bord du car pour tous
les collégiens et lycéens.

Pour bien le mettre, voir le tuto
masques.paysdelaloire.fr
Si vous avez oublié votre masque,
signalez-le au conducteur.



**Merci de n'occuper
que les sièges
côté fenêtre.**



**La validation
de votre carte
de transport Aléop**
n'est plus obligatoire.



**Les conducteurs
portent un masque**
et disposent
de gel hydroalcoolique.



**Les cars Aléop
sont désinfectés**
tous les jours.

**VOUS PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES
TOUT AU LONG DE VOTRE TRAJET**

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : aleop.paysdelaloire.fr

N'oubliez pas : le port de la ceinture et du gilet fluo reste obligatoire !